

PRU des Clairs-Soleils - Extension de la Bibliothèque des Clairs-Soleils - Approbation du projet d'exécution - Demande de subventions

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : L'opération d'extension et de restructuration de la Bibliothèque s'inscrit dans le cadre global de ce Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier des Clairs-Soleils. Elle fait partie intégrante du projet d'aménagement de la place centrale qu'elle surplombe ainsi que du projet de réaménagement des liaisons piétonnes entre la rue de Chalezeule et la rue Mirabeau à travers le parc public.

L'engagement du programme de rénovation urbaine des Clairs-Soleils a été approuvé par le Conseil Municipal le 12 mai 2003. Il prévoit notamment des interventions significatives sur les espaces publics avec la création d'une place centrale et le reprofilage des rues de Chalezeule et Mirabeau, la déconstruction de 320 logements sociaux permettant la reconstruction de 350 logements diversifiés, ainsi que le renforcement et la relocalisation de certains équipements publics de quartier tels que la MJC, le Point Public, la crèche et la bibliothèque.

L'ensemble de ce programme et son plan de financement ont été présentés le 29 juillet 2004 par le Maire à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) qui a émis un avis favorable. Une convention doit maintenant être signée entre la Ville et l'ANRU.

La Ville de Besançon assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération et affirme l'importance de maintenir et de conforter cet équipement dans un quartier en rénovation.

La maîtrise d'œuvre a été confiée en interne à la Direction des Bâtiments et de la Maîtrise de l'Energie.

Programme général :

La bibliothèque des Clairs-Soleils est située au «Château de Sircoulon» dans une ancienne maison de maître.

Le programme prévoit l'extension de la bibliothèque située au rez-de-chaussée du bâtiment principal et la mise en conformité des installations électriques et de chauffage sur les étages 1 et 2.

Du mobilier neuf, y compris la banque de prêt, viendra compléter le mobilier actuel.

Cette extension de 130 m² permettra de valoriser les collections en augmentant la capacité d'accueil, en décloisonnant les espaces de lecture et en centralisant la banque de prêt. L'ensemble sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

La réfection des façades et le changement des menuiseries extérieures sont intégrés au programme ainsi que la réfection de l'ossature de la véranda existante.

Une liaison couverte est prévue sur l'arrière du bâtiment entre l'extension et le bâtiment annexe.

L'aménagement des abords et des parkings liés à la bibliothèque sera traité par l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour l'aménagement de la Place dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du quartier Clairs-Soleils ainsi que la réfection des réseaux au-delà des limites de la plate-forme des bâtiments de la bibliothèque. Le raccordement de la bibliothèque au Réseau LUMIERE est aussi intégré dans ces travaux.

Estimation de l'opération :

Le coût de l'opération établi sur la base du programme indiqué ci-dessus, est estimé à 507 000 € TTC (valeur décembre 2005).

L'estimation de l'opération s'élève à 507 000 € TTC :

- Extension (130 m ²)	265 000 € TTC
- Restructuration existant (185 m ²)	115 000 € TTC
- Liaison couverte avec le bâtiment annexe	15 000 € TTC
- Mise en conformité des étages 1 et 2 (élec + chauffage)	36 000 € TTC
- Ravalement des façades et changement des menuiseries	36 000 € TTC
- Mobilier neuf en complément	30 000 € TTC
- frais d'études et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage	10 000 € TTC

Soit un total de 507 000 € TTC**Échéancier prévisionnel de l'opération :**

- 9 mars 2006 : Conseil Municipal approuvant le projet d'exécution
- Consultation des entreprises : avril 2006
- Notification des marchés d'entreprises retenues : juillet 2006
- Démarrage de chantier : septembre 2006
- Livraison de l'équipement : juin 2007
- Ouverture au public : septembre 2007.

Le plan de financement s'établit comme suit :

ANRU	116 000 €
CITE	106 000 €
Part de la Ville de Besançon	<u>201 913 €</u>
Total HT	423 913 €
TVA à la charge de la Ville de Besançon	<u>83 087 €</u>
TOTAL TTC	507 000 €

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Le plan de financement de cette opération inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement est le suivant :

PPI 2005 :	2 632 € TTC
PPI 2006 :	150 000 € TTC
PPI 2007 :	200 000 € TTC
PPI 2008 :	<u>154 368 € TTC</u>
TOTAL	507 000 € TTC

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme tel que défini ci-dessus, le coût et l'échéancier prévisionnels,
- solliciter des subventions des partenaires de la Ville et inscrire les subventions en recettes par décisions modificatives, à réception des notifications attributives au budget de l'exercice courant, aux chapitres 13.321.1323/1328.3606.33000,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur et en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.